

EN FORMATION PAR ALTERNANCE
STATUT : STAGIAIRE OU APPRENTI(E)
REPLACE LE DEAVS ET LE DEAMP

OBJECTIFS :

Cette formation de niveau 3 par alternance permet :

- D'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement social et un soutien dans la vie quotidienne auprès des publics fragilisés
- Se qualifier, se professionnaliser

PREREQUIS :

- Être âgé de 18 ans au moins
- Être mobile
- Être inscrit comme demandeur d'emploi ou être salarié
- Pour les apprentis : avoir trouvé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Réussir les épreuves d'admissibilité (Ecrit : 1h30) et d'admission (Oral : 30mn) – Dispense possible en fonction des diplômes.

LE METIER

L'Accompagnant Educatif et Social a une fonction sociale et s'inscrit au premier niveau d'une filière professionnelle.

Il intervient auprès des personnes vieillissantes, familles, enfants, adolescents, adultes en prenant en compte leurs difficultés liées à l'âge, la maladie, leurs modes de vie et les conséquences de leur vulnérabilité pour leur permettre d'être acteur de leur projet de vie.

L'AES accompagne les personnes dans les actes de la vie quotidienne, les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il contribue donc à l'épanouissement de la personne, à domicile, en structure, dans le cadre scolaire tout en favorisant son autonomie (3 spécialités au choix).

Son intervention s'inscrit dans un réseau de services, d'intervenants professionnels et dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement en lien avec les familles et les aidants.



LA FORMATION

Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités réparties en 4 domaines de formation.

✓ **Contenu de la formation**

DF 1	Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	126h d'enseignement socle + 14h d'enseignement spécialité	840h de formation pratique
DF 2	Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	98h d'enseignement socle + 63h d'enseignement spécialité	
DF 3	Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	63h d'enseignement socle + 28h d'enseignement spécialité	
DF 4	Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	70h d'enseignement socle + 42h d'enseignement spécialité	

✓ **Durée de la formation**

- 1365 h de formation en parcours 12 mois ou 18 mois dont :
 - 525 h en centre
 - 840 h minimum en entreprise

✓ **Moyens mobilisés**

Cours dispensés par des formateurs et des professionnels du champ de l'action sociale et médico-sociale

✓ **Modalités d'évaluation et de certification**

Une certification pour valider les 4 domaines de compétences.

Évaluation à l'écrit ou à l'oral auxquelles s'ajoutent des évaluations en milieu professionnel.

DELAI D'ACCES

- Rentrée prévisionnelle en octobre 2020 sous réserve d'un nombre de candidats suffisants.
- Date limite d'inscription : 10 septembre 2020

TARIFS :

- Tarifs transmis sur devis en prenant contact avec la MFR

